

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD048-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : EGLISE NEUVE DE VERGT : VENTE DE DEUX TERRAINS DANS LA ZONE ARTISANALE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLIER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

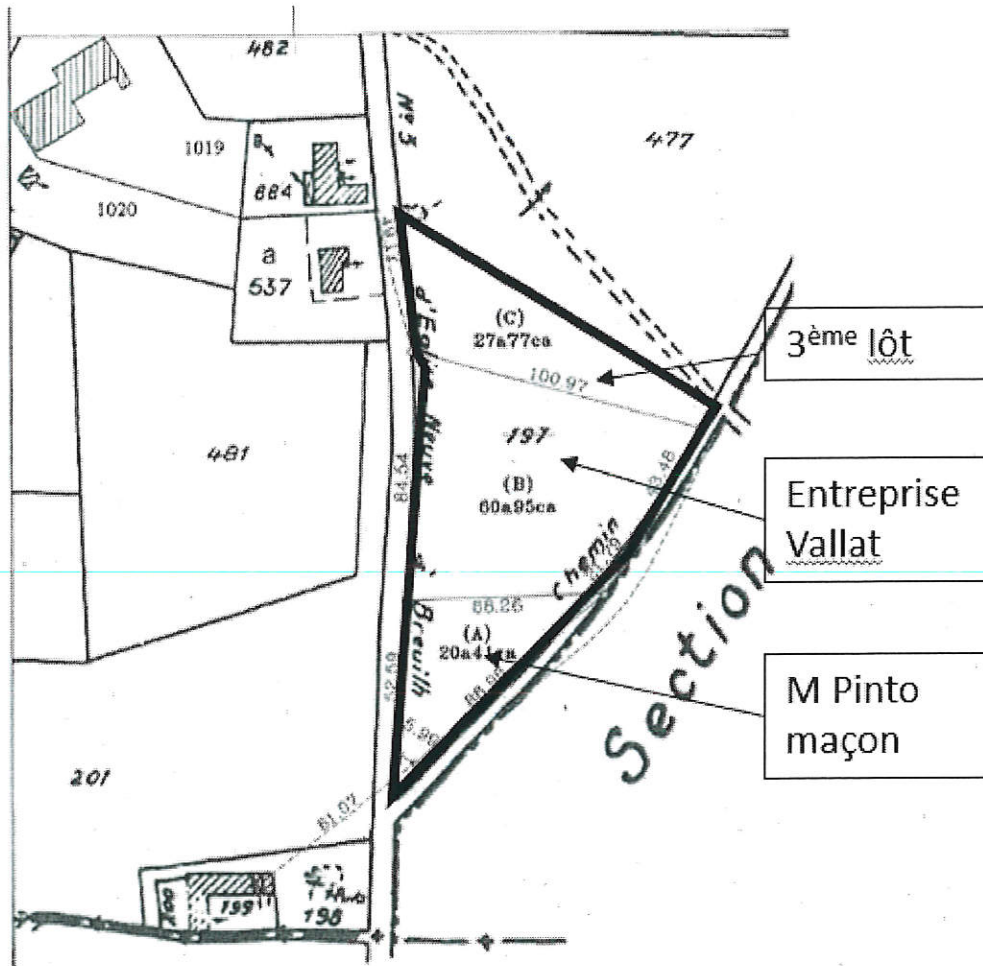
OBJET : EGLISE NEUVE DE VERGT : VENTE DE DEUX TERRAINS DANS LA ZONE ART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande d'avis au service de France Domaine restée sans réponse à l'issue du délai d'un mois.

Considérant qu'en 2017 la commune d'Eglise Neuve de Vergt avait prévu d'acheter des terrains pour installer deux artisans.

Que du fait de la Loi Notre, la compétence économique ne peut plus être exercée par les communes mais doit l'être par le Grand Périgueux. Aussi le Grand Périgueux a acquis des terrains en décembre 2017. Il s'agit de vendre les deux premières parcelles à deux artisans.



Que les terrains étant situés en bordure de route où sont situés tous les réseaux il n'y aura pas de travaux de viabilisation à effectuer. Aussi le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 10 913 m² à 6,41 €/m² : 70 000 € ;
- Vente de trois lots à 7 €/m² : 76 381 €.

Il est proposé de vendre les deux premières parcelles à deux artisans :

- Vente d'une parcelle cadastrée B 1288, d'une superficie de 2 041 m², à la SCI RNKN, pour un prix de 7 €/m², soit un montant total de 14 287 € ;
- Vente d'une parcelle cadastrée B 1289, d'une superficie de 6 095 m², à l'entreprise Vallat, pour un prix de 7€/m², soit un montant total de 42 665 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre :
 - une parcelle cadastrée B 1288, d'une superficie de 2 041 m², à la SCI RNKN, pour un prix de 7€/m², soit un montant total de 14 287 €.
 - une parcelle cadastrée B 1289, d'une superficie de 6 095 m², à l'entreprise Vallat, pour prix de 7€/m², soit un montant total 42 665 €.
- Désigne Maître Brus pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	06 AVR. 2018	Pour extrait conforme	06 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	06 AVR. 2018	Périgueux, le	06 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180329-DD0482018-DE